

# L'évaluation des risques professionnels

## Guide d'élaboration du document unique

L'essentiel  
et plus encore



santé  
famille  
retraite  
services

# Évaluer pour prévenir

La loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991, transposant la Directive Cadre Européenne du 12 juin 1989, a notamment introduit l'article L 230-2 du code du travail. Celui-ci précise que l'employeur a une obligation générale d'assurer la sécurité et de préserver la santé de ses salariés. À ce titre, l'employeur doit répondre à des principes généraux de prévention, qui sont notamment d'éviter les risques et **d'évaluer ceux qui ne peuvent être évités**. Ainsi, l'évaluation des risques professionnels constitue, depuis 1991, une obligation à la charge de l'employeur, qui doit ensuite engager des actions de prévention intégrées dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

Aujourd'hui, en application de cette loi, le décret 2001-1016 du 5 novembre 2001, portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, crée l'obligation de formaliser les résultats de l'évaluation dans un "document unique", et prévoit également des sanctions en cas de non respect de cette obligation.

## Pourquoi évaluer ?

L'évaluation des risques ne constitue pas une fin en soi. **Elle trouve sa raison d'être dans les actions de prévention qu'elle va susciter et par la mise en place d'un programme annuel de prévention.** Elle a pour objectif de permettre à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs, sur tous les aspects liés au travail.

Cette démarche d'évaluation des risques professionnels, va permettre à l'entreprise de réaliser des améliorations, notamment dans les domaines suivants :

### ● La performance de l'entreprise :

L'évaluation des risques professionnels permet d'identifier les dysfonctionnements susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs et de porter atteinte à la compétitivité de l'entreprise. Ainsi, une bonne santé et une bonne sécurité au travail contribuent à l'amélioration de la situation économique des entreprises.

Cette amélioration peut se faire ressentir notamment au travers d'une réduction des coûts liés aux accidents de travail : coûts directs (cotisations) et coûts indirects qui représentent le triple des coûts directs.

### ● La santé et la sécurité des travailleurs :

L'évaluation des risques professionnels suppose qu'un travail d'anticipation soit réalisé au sein de l'entreprise afin de comprendre et d'analyser tous les phénomènes susceptibles de faire naître un risque pour la santé et la sécurité au travail.

Aucune entreprise n'est à l'abri, quelle que soit sa taille et son secteur d'activité, d'une dégradation possible de ses conditions de travail. L'évaluation tient compte à la fois des aspects techniques et de l'organisation du travail.

### ● L'emploi de qualité :

Au niveau de l'entreprise, il s'agit d'assurer de bonnes conditions de travail, par une démarche de prévention ambitieuse. Par ce biais, le recrutement, et au-delà, l'image de l'entreprise, s'en trouvent valorisés.

### ● Le dialogue social :

La prévention des risques professionnels s'appuie sur un dialogue constant et constructif entre l'employeur, les représentants du personnel et les travailleurs. Tel est l'enjeu d'une meilleure compréhension et d'un traitement efficace des risques professionnels.



# Formaliser l'évaluation des risques

Le document unique doit être **présent dans chaque entreprise**.

Sa mise à jour doit être effectuée chaque année et lorsque tout changement susceptible d'affecter la perception du risque, intervient sur le lieu de travail : nouvelles machines, nouvelles matières ou substances, modifications de l'organisation du travail,...

Le décret prévoit également la mise à jour du document " lorsqu'une information complémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie ".

Le document est tenu à la disposition des salariés exposés aux risques, des membres des CHSCT, des délégués du personnel, du médecin du travail, de l'inspecteur ou du contrôleur du travail et des conseillers en prévention.

## Comment évaluer ?

L'évaluation doit permettre :

- D'**identifier** les risques existants lors des différentes phases d'activité de production de l'entreprise,
- D'**évaluer** les modalités d'exposition des salariés à ces risques répertoriés,
- De **vérifier** si les mesures de prévention prises sont adéquates,
- D'apporter la preuve que tous les facteurs liés au travail ont été pris en considération et qu'une appréciation valable a été portée sur les risques et les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité des travailleurs,
- De veiller à ce que les mesures préventives et les méthodes de travail adoptées au terme de l'évaluation des risques, améliorent la sécurité et la protection de la santé des travailleurs (*voir document "Fiche de recueil d'évaluation des risques" - Mutualité Sociale Agricole*).

## Les 5 clés du succès

### 1. L'employeur est le garant de la sécurité et de la santé des travailleurs

L'évaluation des risques nécessite une implication du chef d'entreprise et la mise en place d'un groupe de travail dans l'entreprise, composé de représentants des cadres et salariés, de personnes ressources (animateur sécurité), d'experts (médecin du travail, conseiller en prévention).

### 2. Une démarche globale

L'évaluation doit se réaliser dans toutes les unités de travail. La notion d'unité de travail doit être comprise au sens large. Il peut s'agir d'un poste de travail, de plusieurs types de postes occupés par les travailleurs, de situations de travail présentant les mêmes caractéristiques, d'un atelier, d'un chantier de récolte, d'un lieu de production...

### 3. Une démarche dynamique

Ce document unique doit vivre dans le temps et donc être réactualisé. Une personne ressource, interne à l'entreprise, peut être le garant de cet état de fait et de la méthode.

### 4. La participation des salariés et de leurs représentants

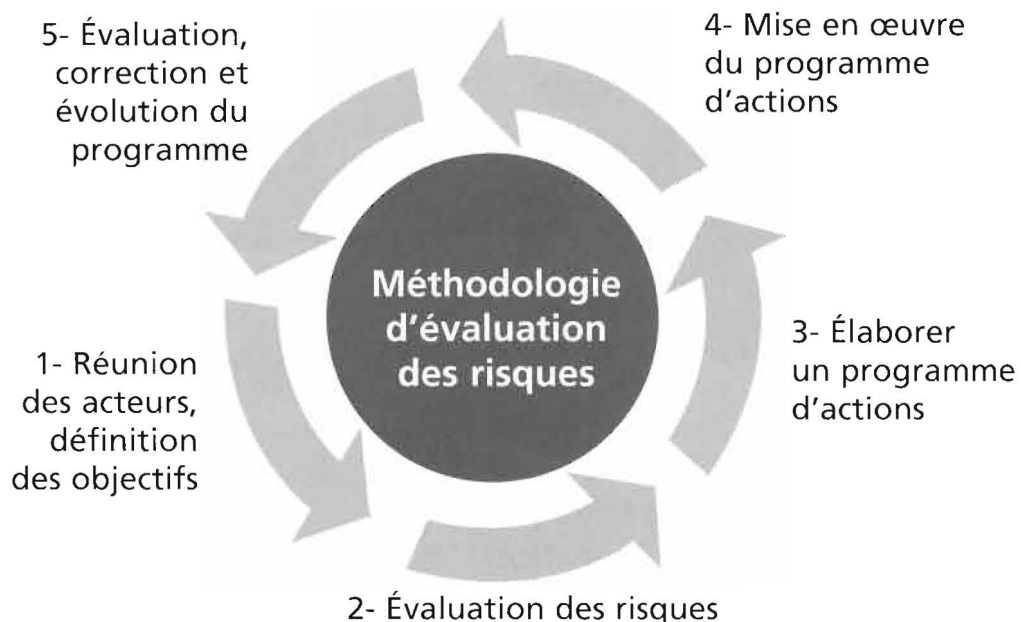
Afin d'obtenir l'adhésion à la démarche et de traiter des conditions réelles d'exposition des salariés aux risques, il est indispensable que les salariés et/ou leurs représentants soient activement associés à l'évaluation.

### 5. La prise en compte du travail réel

L'employeur attribue des tâches aux salariés, c'est le travail prescrit. Les salariés les accomplissent avec des adaptations, c'est le travail réel. Dans le cadre de l'évaluation, c'est le travail réel qu'il faut analyser, et non le travail prescrit. En effet, même sur des postes ayant fait l'objet de mesures de sécurité, le travail se déroule rarement comme prévu. C'est tout l'enjeu de l'analyse du travail réel.

# évaluer pour prévenir

## une méthodologie



**La prévention = un groupe de travail + une méthode + un suivi dans le temps**

# L'évaluation des risques, les étapes de la démarche

## Les étapes

## Les objectifs



Définir les unités de travail



Faire une 'découpage' de l'entreprise ou de l'exploitation pour engager l'analyse sans oublier aucune situation de travail



Analyser l'activité de travail

*(comprendre l'activité réelle de travail)*

- définir le cadre de la situation de travail
- description des phases de travail
- classement en fonction des risques



Faire ressortir les risques auxquels sont exposés les salariés et les modalités d'exposition à ces risques



Rédiger le document unique



Formaliser par écrit + engager des actions correctives et/ou préventives



Assurer le suivi et l'amélioration du document



Faire vivre et évoluer l'analyse des risques